

Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 9 février 2015 – 17h30 EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de délégués titulaires présents : 28/40

L'an deux mille quinze et le neuf du mois de février, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la MIFE, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative : 7

Etaient présents :

Délégués titulaires : M. Anthony VADOT, M. Jean-Marc ABERLENC, M. Frédéric BOUCHET, Mme Michelle LIEVAUX, M. Michel BUGUET, M. Stéphane BESSON, M. Christian CLERC, M. Jean-Michel LONGIN, Mme Christine BOURGEOIS, M. Jean-Louis DESBORDES, Mme Marie-Madeleine DOREY, M. Jacques GUITON, Mme Claudette JAILLET, M. Denis LAMARD, M. Jean-Marc LEHRE, Mme Danièle LECUELLE, Mme Nadine MOREY, M. Didier GEROLT, M. Joël CULAS, M. Stéphane GROS, M. Thierry COLIN, M. Didier FICHET, Mme Françoise JACQUARD, Mme Marie-Paule CAPPE, M. Sébastien JACCUSSE, Mme Jocelyne MICHELIN, M. Jean-Jacques NICOLAS, Mme Claudette TISSOT

Nombre de personnes ayant pris part à la délibération : 35

Date de la convocation :
29 janvier 2015

Délégués suppléants avec voix délibérative : M. Michel THIVET, Mme Stéphanie LEHEIS, M. Didier LAURENCY, M. Daniel PUTIN, M. Michel PUGET, Mme Martine CHEVALLIER, M. Daniel MICHELIN

Délégués suppléants sans voix délibérative : Mme Véronique REYMONDON, M. Jean-Paul PIRAT, Mme Chantal PETIOT, M. Xavier BARDET, Mme Françoise MAITRE, M. Yves RAVET, Mme Isabelle BAJARD, M. Roger DONGUY, M. Claude BARBIER, M. Michel LOUCHE

Secrétaire de séance : M. Jacques GUITON

Délibération n°2015-003 : Débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Schéma de Cohérence Territoriale (article L. 122-7 du Code de l'Urbanisme)

M. le Président rappelle que, dans le cadre de l'article L. 122-7 du Code de l'Urbanisme, « *un débat a lieu au sein de l'organe délibérant de l'établissement public prévu à l'article L. 112-4 sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durables au plus tard quatre mois avant l'examen du projet de schéma* ».

M. le Président demande au comité syndical de débattre sur les orientations inscrites dans les documents joints au rapport de présentation.

Il rappelle que ces documents mis en débat, et qui peuvent encore évoluer jusqu'à la phase d'arrêt du SCoT, sont le résultat d'un travail de concertation et d'échanges. A ce titre, ont été organisés :

- 3 comités techniques le 2 septembre 2014, le 7 octobre et le 7 novembre en présence des agents de l'Etat (DDT 71 arrondissement Est et DREAL Bourgogne) et des représentants des 6 communautés de communes
- 1 séminaire prospectif le 15 octobre 2014 avec une importante mobilisation locale (plus de 180 participants et au moins 65 communes représentées sur les 88 concernées)
- 1 comité de pilotage de validation le 1^{er} décembre 2014 en présence des présidents des communautés de communes et des membres du Bureau du Syndicat Mixte

Des présentations ont déjà eu lieu auprès des partenaires et des communautés de communes :

- Conférence partenariale le 11 décembre 2014 avec une note d'observation des services de l'Etat communiquée le 26 janvier 2015 par la DDT 71 arrondissement Est
- Saône Seille Sâne le 16 décembre 2014
- Cœur de Bresse le 12 janvier 2015
- CUISEAUX Intercom' le 14 janvier 2015
- Bresse Revermont 71 le 15 janvier 2015
- Portes de la Bresse le 26 janvier 2015 avec des courriers de M. le Maire de L'ABERGEMENT-SAINTE-COLOMBE (29 janvier 2015), M. le Maire de SAINT-GERMAIN-DU-PLAIN (6 février 2015) et M. le Président de la communauté de communes (6 février 2015)
- Canton de PIERRE-DE-BRESSE le 27 janvier 2015

Ces réunions ont permis de nourrir et de compléter ce PADD décliné comme suit :

- Axe 1 Promouvoir une ruralité attractive et équilibrée pour organiser des bassins de vie et d'emplois dynamiques
 - o Orientation 1 Une ruralité fragile et innovante
 - o Orientation 2 Une ruralité attractive et de proximité
- Axe 2 Façonner un cadre de vie de qualité pour pérenniser et valoriser l'identité bressane du territoire
 - o Orientation 1 Un terroir bressan reconnu et d'excellence
 - o Orientation 2 Une ruralité durable et raisonnée

M. le Président précise que le compte rendu de ce débat sera rapporté en annexe à la délibération ; la synthèse en est la suivante :

- un projet ambitieux en ce qui concerne l'augmentation de la population
- un projet trop ambitieux pour les objectifs de densification
- et un projet qui doit mieux prendre en compte les spécificités infra-territoriales (influences des grandes agglomérations limitrophes et des pôles d'équilibre ainsi que les différences qui existent entre les communes identifiées comme pôles de proximité).

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le
et publié, affiché ou notifié le... ..

18 FEV. 2015
18 FEV. 2015

DONT ACTE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,


Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne

Le Président
Anthony ADOT
Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne
